

## S. A. DES RIZERIES FRANÇAISES (SARF), Le Havre

Georges Pierre RAVERAT, président (1894-1927)

Né au Havre, le 31 décembre 1860.

Fils de Pierre Jacques Raverat, entrepreneur de travaux publics, et de Léonie Villain.

Marié à Hélène Caron († 1906).

Remarié le 5 déc. 1911 à Prunoy (Yonne) avec Rosalie Mathilde Niers.

Fondateur et président de Raverat & Compagnie, magasins généraux (août 1885),  
devenue S.A. de Docks du canal de Tancarville (29 déc. 1895).

Président-fondateur de la S.A. des Rizeries françaises,

puis de la [Compagnie franco-coloniale des riz](#) (1927-1930).

Créateur de la Compagnie nouvelle de transports (29 juin 1898).

Conseiller du commerce extérieur de la France (1898).

Administrateur de l'[Ibenga](#) (AEF),

Administrateur, puis président des [Sultanats du Haut-Oubangui](#) (1899),

président de la [Compagnie de navigation et transports Congo-Oubangui](#),

administrateur de [Compagnie française coloniale et industrielle](#) (1899),

transformée en [Banque industrielle et coloniale](#) (1899-1902),

puis en [Comptoir industriel et colonial](#) (1902-1913).

Président de la [Compagnie havraise de plantations à la Guadeloupe](#) (1899),

Président de la [Société industrielle et commerciale de l'Indo-Chine](#) (1900),

Administrateur de la Société hongroise de la Soie de Chardonnet (mai 1904)

et actionnaire de la Soie italienne par le procédé Chardonnet (déc. 1904),

fondateur et administrateur de la Société pour la récupération de l'alcool et de l'éther (jan. 1905),  
(ces trois affaires en association avec la périlleuse [Banque Étienne Muller](#))

vice-président de la [Compagnie française d'études et d'entreprises coloniales](#) (1906)

président de la [Société française des caoutchoucs](#) (1906),

Administrateur de la [Compagnie française du coton colonial](#) (1910),

président de la [Compagnie des caoutchoucs de Padang](#) (mai 1911)

Administrateur du Gaz de Rosario (Argentine)(août 1911),

de la [Compagnie franco-indo-chinoise](#) (fév. 1912),

et de la Compagnie générale des mines de fer de Bretagne (mai 1912).

Président fondateur de la Société des entreprises Thireau-Morel,

au Havre (3 juillet 1912).

Administrateur de la Société de l'abbaye de Pontigny (Yonne) :

colloques et rencontres internationales (septembre 1912)

vice-président de l'Association cotonnière coloniale.

Membre du comité consultatif du ravitaillement et de l'intendance

comme président du Syndicat de la rizerie française (1915)

Président fondateur du Comité de l'industrie, du commerce et de l'armement du Havre et de  
l'estuaire de la Seine (8 octobre 1916).

Administrateur de la [Compagnie générale d'Extrême-Orient](#) (mai 1917),

du Comptoir national économique (juin 1917),

des [Chargeurs d'Extrême-Orient](#) (fév. 1918),

de la Petite Pêche (Société française de pêcherie)(nov. 1918)

Membre (1919), puis président (1936-1938) de la Chambre de commerce du Havre

Administrateur de la Société d'études d'actions économiques (jan. 1919),  
de la Compagnie générale de l'Europe orientale (fév. 1919),  
de la Société immobilière des Établissements Modernes d'Alimentation (mars 1919)  
du journal « L'Avenir » (ancien *Oui*) (avril 1919),  
des Chantiers et ateliers du Havre (Augustin-Normand) (sept. 1919) : futur vice-président,  
de la Société de travaux du Nord et de l'Est de la France (SATNEF) (déc. 1919),  
de la Société franco-anglaise d'affrètements (jan. 1920) (dissolution : jan. 1924) :  
y représentant la Compagnie franco-indochinoise,  
de la Société franco-anglaise d'affrètement (fév. 1920),  
de la Société d'études des syndicats agricoles pour les gisements de potasse d'Alsace (juin 1920),  
et de la Compagnie Paris-Havre-Paris (transports fluviaux) (juin 1920).  
Président fondateur de la Compagnie nouvelle de manutention (26 juillet 1920).  
Vice-président de la [Compagnie générale française pour le commerce et l'industrie](#) (1922),  
Administrateur du [Syndicat d'étude du chemin de fer du Sud de l'Indochine](#) (1922).  
Administrateur de la Société française des instruments d'optique (SOFRINDO),  
fabricant de microscopes au Havre,  
Administrateur du Port autonome de commerce du Havre (1924)

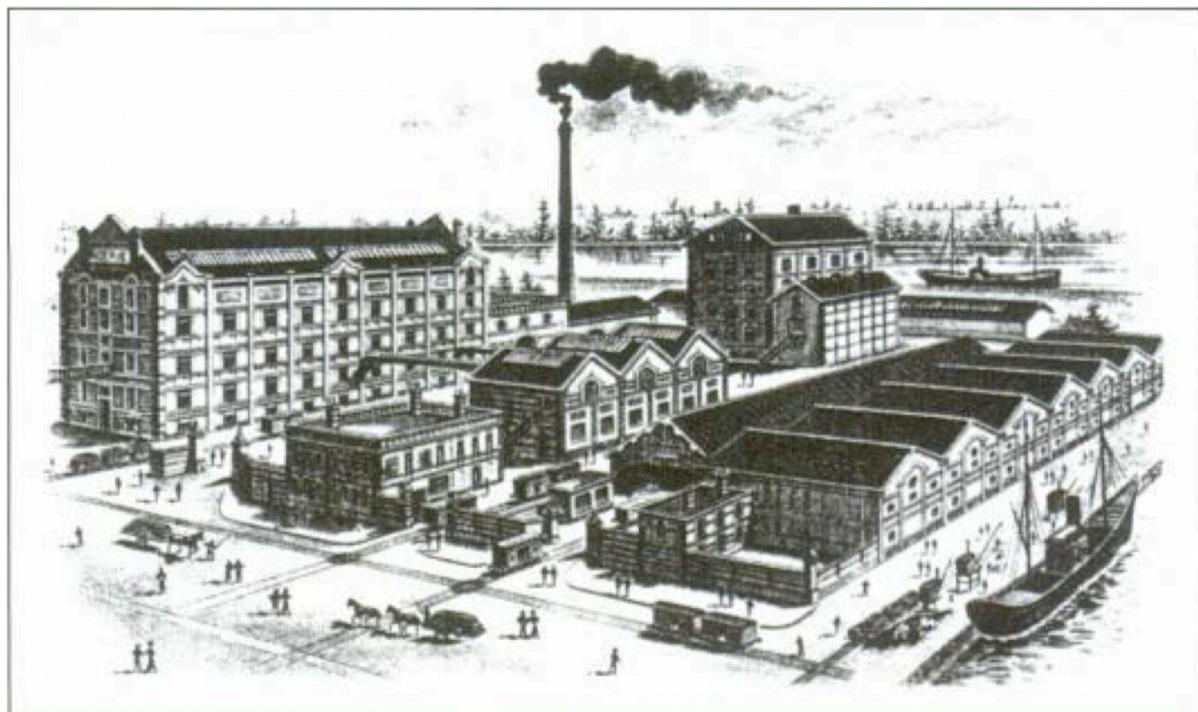
---

Chevalier de la Légion d'honneur du 12 janvier 1933 (min. marine marchande).  
Décédé à Escures, le 24 juin 1939.

### L'industrie coloniale sur la place du Havre

(Claude Malon, *Le Havre colonial de 1880 à 1960*, thèse de doctorat d'histoire, dir.  
Dominique Barjot, Université Paris-IV-Sorbonne, 2001, 5 vol, 1.450 p.)

[261] La Société anonyme des Rizeries françaises est créée en 1891, en deux temps : un acte à Anvers (31 mai 1891, capital 100.000 fr.) significatif de l'existence d'un réseau havro-belge ; au Havre le 10 septembre 1891 (capital 400.000 fr.), la SARF « achète et vend les riz bruts venant des pays d'outre-mer » et les usines : blanchiment, fabrication [262] de semoules et de farines et de dérivés : amidon et glucose. Elle décortique et polit 1.200 quintaux de riz par 24 heures en 1896. À l'origine, elle importe par chargements de 4.000 à 5.000 tonnes des riz bruts dont la provenance est partagée entre Moulmeïn, Rangoon, le Japon, Java et Saïgon. Sa grande usine est située sur la rive nord du canal de Tancarville. Le fondateur, Georges Raverat, entrepreneur de travaux publics à l'origine et propriétaire de docks, fait apport de terrains à Graville pour le raccordement des voies de communication. La SARF est, en 1895, le seul établissement de la circonscription qui emploie des riz, et particulièrement des riz de Saïgon. Ses dirigeants expliquent ainsi l'essor de l'entreprise :



À la faveur du grand écart de prix provoqué par leur entrée en franchise en France et par suite des efforts des décortiqueries de nos ports, pour les faire adopter par une clientèle qui les ignorait, les riz de Saïgon ont à peu près remplacé en France depuis quelques années les riz de Birmanie importés précédemment par les usines anglaises, belges et allemandes.

La SARF emploie à ce moment 10.000 à 12.000 tonnes de riz par an. Elle reproche l'industrie des riz à la colonie de fournir des produits de mauvaise qualité. « Il serait à désirer que les riz de Saïgon soient exportés seulement en paddy, car c'est seulement quand ils ont été travaillés en France qu'ils peuvent concurrencer les riz de Birmanie.<sup>1</sup> » L'importation des riz, usinés à la colonie par des concurrents, oblige pourtant la société à faire un effort d'investissement :

L'importation de plus en plus considérable en France de riz usinés en Indochine a réduit d'année en année la marge unitaire de bénéfice dont bénéficiait [263] notre industrie dans la première période de son existence. Ce n'est en augmentant sans relâche le chiffre de nos affaires que nous avons pu maintenir la situation relativement favorable que nous vous présentons depuis plusieurs années. Mais en même temps qu'il nous fallait immobiliser dans une usine plus que doublée un capital très important, le roulement de fonds nécessité par le développement de nos affaires devenait d'année en année plus considérable. Pour faire face à cette situation nouvelle, il a paru prudent à votre conseil de vous proposer de porter votre capital de 400.000 à 1.000.000 fr.<sup>2</sup>.

Les activités commerciales se diversifient : importation de riz indochinois et malgache et redistribution en France, en Afrique occidentale, en Guadeloupe, en Afrique du

<sup>1</sup> RDCC, no 75, 26-06-1895, lettre de la Société à la chambre de commerce du Havre, sur demande de renseignements par le ministre du commerce.

<sup>2</sup> Déclaration du président des Rizeries françaises devant les actionnaires, en mai 1911, cité par J.-L. Maillard, *la Révolution industrielle au Havre, 1860-1914*, thèse d'histoire, université de Rouen, J. Vidalenc (dir.), 1978, dactyl., p. 162.

Nord<sup>3</sup>. La société vend 24.000 tonnes de riz en 1927 et ses bénéfices dépassent le million de francs. Selon *L'Économiste français*, elle a toujours distribué des dividendes réguliers et ses actions sont introduites sur le marché boursier en 1927. Des succursales sont officiellement créées en 1923 à Madagascar<sup>4</sup>, en 1925 à Dakar, en 1927 à Grand-Bassam. À Fianarantsoa, un ancien élève de l'École pratique coloniale du Havre dirige une rizerie de la société où se fait le décorticage<sup>5</sup>. Il gère un domaine agricole de 200 ha de rizières et une exploitation forestière de 900 ha.

À l'origine de l'entreprise et du capital de la SARF, on retrouve des hommes du coton et du caoutchouc, tels Ernest Siegfried ou Georges Raverat, lequel se présente en général à ce titre comme « industriel ». C'est probablement parce que cette entreprise « marche » qu'elle est absorbée. Cette absorption se réalise en deux temps et ne nuit pas au port du Havre. Celui-ci voit les entrées de riz passer de 65.000 tonnes en 1930 à plus de 150.000 tonnes en 1936. La concentration s'opère en deux temps : union du pôle havrais et du pôle marseillais, puis intégration de l'ensemble dans une entente dont le centre de gravité se déplace vers Bordeaux.

---

SOCIÉTÉ ANONYME DES RIZERIES FRANÇAISES  
(Cote de la Bourse et de la banque, 12 octobre 1891)

Augmentation du fonds social. — Suivant délibérations en date des 20 août et 29 septembre 1891, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme des Rizeries françaises, dont le siège est à Paris, 156, boulevard Magenta, a porté le fonds social, fixé Primitivement à 100.000 fr., à 400.000 fr. par la création de six cents nouvelles actions de cinq cents francs, de sorte que le capital social est maintenant fixé à quatre cent mille francs divisé en huit cents actions de cinq cents francs chacune souscrites en espèces.

Il a été créé 100 titres bénéficiaires, qui ont été attribués aux souscripteurs des actions portant les n° 601 à 800 et qui donneront droit à 10 % dans les bénéfices prélevés sur les 25 %. attribués précédemment aux administrateurs.

Ladite assemblée a apporté, dans ce sens, des modifications aux articles 6, 9, 22, 26 et 54 des statuts.

Elle a, de plus, nommé M. Ernest Siegfried<sup>6</sup>, négociant, demeurant au Havre, administrateur de la société.

---

Convocation d'A.G.  
RIZERIES FRANÇAISES  
(Cote de la Bourse et de la banque, 8 juin 1892)

Dans les bureaux de M. L. Mellier<sup>7</sup>, 6, rue de Hanovre. — Affiches parisiennes, 5.

---

<sup>3</sup> Cf. *l'Économiste français*, 3-09-1927.

<sup>4</sup> Jusqu'en 1907, Madagascar importait du riz. Puis elle est devenue exportatrice. Les exportations ont dépassé 33.000 tonnes en 1922. (*Bulletin Havre colonial*, juillet 1929).

<sup>5</sup> Demêmes, promotion 1916-1917, *Bulletin de l'EPC*, janvier 1924, p. 4.

<sup>6</sup> Ernest Siegfried (1843-1927), du Havre. Il succède à Remy-Martin comme président de La Kotto. Voir encadré.

<sup>7</sup> Lucien Mellier : impliqué dans une vingtaine de sociétés, notamment la Compagnie des Eaux et d'électricité de l'Indochine. Voir encadré.

Convocation d'A.G.  
RIZERIES FRANÇAISES  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 18 mai 1893)  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 16 novembre 1893)

*Ibidem.*

---

SOCIÉTÉ ANONYME DES RIZERIES FRANÇAISES

Suivant acte passé par devant Maître Paul Édouard Allorge, notaire au Havre, le trente décembre mil huit cent quatre vingt treize (30/12/1893), enregistré :

Il a été formé une société anonyme entre 1° M. Ernest Siegfried, 2° M. Georges Pierre Raverat, 3° M. Pierre Henri Mancheron, agissant en leurs noms personnels, 4° M. Alphonse Paon, agissant au nom et comme liquidateur de la Société anonyme des Rizeries Françaises, dont la dissolution a été décidée par l'assemblée générale de ladite société, suivant délibération en date du dix-huit décembre mil huit cent quatre vingt-treize.

Cette société a pour objet l'achat et la vente des riz bruts et décortiqués, leur pelage et blanchissage, la fabrication des farines de riz et des produits dérivés du riz, l'acquisition et la location de tout terrains nécessaires à cette exploitation et en général toutes les opérations industrielles que nécessite l'exploitation ci-dessus indiquée.

Elle prend le nom de « Société anonyme des Rizeries Françaises ».

Son siège social est à Graville, Sainte-Honorine, et sa durée primitivement fixée à vingt ans, à compter du jour de sa constitution définitive, a été portée à cinquante ans suivant délibération de l'assemblée générale du vingt neuf septembre mil neuf cent onze (29/9/1911).

Le capital social, primitivement fixé à quatre cent mille francs suivant les statuts, a été successivement porté à un million par délibération du conseil d'administration, en date du trente mars mil neuf cent onze (30/3/1911), puis à deux millions par délibération du conseil d'administration en date du trente octobre mil neuf cent dix-sept (30/10/1917).

La société est administrée par un conseil composé de quatre membres au moins et de sept membres au plus.

.....  
La quotité à prélever sur les bénéfices nets pour constituer le fonds de réserve, déduction faite des amortissements, est fixée à cinq pour cent, et ce jusqu'à ce que ce fonds de réserve soit au moins égal au quart du capital social.

\*  
\*   \*

Suivant acte dressé par M<sup>e</sup> Eugène Javaux, notaire au Havre, enregistré, les membres du conseil d'administration de la Société des Rizeries françaises, ont déclaré que le capital social de deux millions de francs ayant été entièrement souscrit et qu'il avait été versé par chaque souscripteur une somme égale au quart des actions souscrites par eux.

\*  
\*   \*

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale en date du dix-neuf janvier mil huit cent quatre vingt quatorze (19/1/1894), M. Raverat entrepreneur demeurant au

Havre à été nommé pour faire un rapport sur la valeur, des apports en nature faits par Monsieur. Paon.

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale des actionnaires en date du trente et un janvier mil huit cent quatre vingt quatorze (31/1/1894), l'assemblée a nommé comme, premiers administrateurs pour un an :

1° Monsieur Siegfried Ernest, rentier, rue de la Côte, n° 50, au Havre :

2° Monsieur Raverat Georges, 119, boulevard François-1<sup>er</sup> au Havre, gérant de la Société Raverat et Compagnie ;

3° Monsieur Mancheron Henri, négociant, 38, boulevard de Strasbourg au Havre, gérant de la Société Raverat et Compagnie ;

4° Monsieur Mellier Lucien, négociant, 6, rue du Hanovre, Paris ;

5° Monsieur Wégimont Joseph, négociant, 30, rue Longue-rue Neuve à Anvers.

.....  
Une expédition de l'acte de société, de la déclaration des fondateurs ensemble la liste des souscripteurs et de diverses délibérations ont été déposées au greffe du tribunal de Tananarive, le dix-huit janvier mil neuf cent vingt quatre,

Et au greffe du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Majunga tenant lieu de Tribunal de commerce et de justice de paix, le 8 avril 1925.

Le directeur,

Jean MANCHERON.

Pour insertion et mention.

G. de PERETTI, notaire.

(*Le Phare de Majunga*, 11 avril 1925).

---

### RIZERIES FRANÇAISES (Cote de la Bourse et de la banque, 5 janvier 1894)

Les actionnaires de la Société des Rizeries françaises se sont réunis, le 8 décembre dernier, en assemblée générale extraordinaire. Après avoir entendu les explications du conseil, ils ont voté les résolutions suivantes :

1° L'assemblée décide que la Société anonyme des Rizeries françaises, au capital de 400.000 fr., dont le siège est à Paris, boulevard Magenta, 56, est dissoute purement et simplement à compter de ce jour (8 décembre 1893) ;

2° L'assemblée nomme pour liquidateur de ladite société dissoute, M. Paon (Alphonse), demeurant au Havre ;

3° L'assemblée confère à M. Paon, nommé liquidateur, les pouvoirs les plus étendus pour la liquidation de ladite société.

---

### Société anonyme des Rizeries françaises Avis du liquidateur (Cote de la Bourse et de la banque, 29 septembre 1894)

Le liquidateur invite messieurs les actionnaires à déposer leurs actions, accompagnées des parts bénéficiaires et de fondateurs chez M. Dupasseur, agent de change, 75, boulevard de Strasbourg, Le Havre. Il leur sera remis en échange un certificat d'actions de la nouvelle Société à raison d'une action nouvelle pour deux actions anciennes.

---

LE PORT DU HAVRE  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, juillet 1898)

La Société anonyme des Rizeries françaises (capital 400,000 fr.) importe toutes sortes de riz bruts par chargements de 4 à 5.000 tonnes. Placée au bord du canal de Tancarville elle peut, avec une force motrice de 400 chevaux-vapeur, décortiquer et blanchir, en vingt-quatre heures, 1.200 quintaux de riz et produire 200 quintaux de fleur de riz.

---

(*Le Mois chimiques et électro-chimique*, 25 novembre 1904)

Société anonyme de rizeries françaises. 667.21  
Procédé de traitement des farines de riz en vue de les substituer aux diverses féculles dans les apprêts des filés et des tissés.

1903. Paris. *La Revue des Produits chimiques*, n° 14., 15 juillet, t. VII, p. 212.  
Le riz n'a pu, jusqu'à ce jour, être utilisé dans la préparation des apprêts parce qu'il ne gonfle pas suffisamment bien. On peut remédier à cet inconvénient en le broyant à sec avec 2 % de soude caustique, ou une quantité équivalente de potasse, puis une quantité d'acide borique suffisante pour la neutralisation. C'est ce mélange cuit dans l'eau qui donne l'apprêt. On peut remplacer la potasse et l'acide borique par l'hyposulfite de soude ou encore par de l'acide lactique ou tartrique. C. H.

---

Publicité

SOCIÉTÉ ANONYME DES RIZERIES FRANÇAISES, LE HAVRE  
**"ALBA"**  
Breveté S. G. D. G.  
Produit très blanc, remplaçant les :  
FÉCULES, DANS LE COLLAGE DU PAPIER DANS LA PILE  
FÉCULES, DANS LE COLLAGE DES CARTONS  
COLLES et CASEINES, DANS LE COUCHAGE DES PAPIERS  
REPRÉSENTANT POUR LA VENTE : HARALD LINDBERG, 9. RUE DE SURÈNE, PARIS (8<sup>e</sup>) TÉLÉPHONE : 277-04

(*Moniteur de la papeterie française*, 1<sup>er</sup> février 1905)

SOCIÉTÉ ANONYME DES RIZERIES FRANÇAISES, LE HAVRE  
"ALBA"  
Breveté S. G. D. G.  
Produit blanc, remplaçant les :  
FÉCULES, DANS LE COLLAGE DU PAPIER DANS LA PILE  
FÉCULES, DANS LE COLLAGE DES CARTONS  
COLLES et CASEINES, DANS LE COUCHAGE DES PAPIERS  
REPRÉSENTANT POUR LA VENTE : HARALD LINDBERG, 9. RUE DE SURÈNE, PARIS (8<sup>e</sup>)  
TELEPHONE 277-04

---

INCENDIE D'USINE  
(*Le Temps*, 27 septembre 1906)

Un incendie, qui n'a pas tardé à prendre de grandes proportions, s'est déclaré cette nuit à une heure dans l'usine des Rizeries françaises à Graville. Le feu a pris dans un aspirateur et s'est rapidement étendu, menaçant la tréfilerie Lazare Weiller et les magasins-entrepôts Raverat. Les pompiers étaient maîtres de l'incendie à quatre heures du matin.

La cause du sinistre est inconnue. La rizerie couvre une surface de 8.000 mètres carrés et comportait trois bâtiments contigus de trois étages et un vaste magasin de réserve ; les trois bâtiments se sont effondrés.

---

1911 (mars) : Capital porté de 0,4 à 1 MF.

---

1917 (février) : participation à la création des [Chargeurs d'Extrême-Orient](#)

---

1917 (octobre) : Capital porté de 1 à 2 MF .

---

Société Immobilière des Établissements Modernes d'Alimentation  
(*La Journée industrielle*, 18 mars 1919)

Une société anonyme vient d'être constituée sous cette dénomination, ayant pour objet la prise à bail, l'achat et la revente de terrains, usines, maisons de rapport, magasins et immeubles quelconques, l'édification, la construction, l'appropriation et l'entretien desdites maisons, magasins, usines, etc.

Le siège social est fixé à Paris, 86 bis, rue de Châteaudun.

Le capital est d'un million de francs, divisé en 1.000 actions de 1.000 francs.

Les administrateurs sont : MM. Édouard Bertaux, industriel à La Roche-sur-Yon ; Henri Charbonnel, ingénieur, à Paris, 3, boulevard Suchet ; Raoul de Charbonnières, banquier, à Paris, rue Eugène-Labiche ; Édouard Fontaine de Laveleye, banquier, à Paris, 39 bis, rue de Châteaudun ; le comte Alfred de Mauléon-Narbonne, à Paris, 43, rue de Varenne ; la Société des Rizeries françaises, dont le siège est à Graville-Saint-Honorine, représentée par son président, M. Georges Raverat, industriel à Paris, 1, rue Georges-Berger ; Henri Terrel, banquier, à Paris, avenue du Bois-de-Boulogne, 1 bis, et la Société Eco, société technique d'alimentation, dont le siège est à Paris, 39 bis, rue de Châteaudun.

---

Syndicat de la Rizerie Française  
(*La Journée industrielle*, 15 octobre 1920)

Fondé en 1917, ce groupement, qui a son siège à Paris, 64, rue de la Chaussée-d'Antin, vient de procéder à la révision de ses statuts et au renouvellement de son bureau. Ont été nommés : président, M. Raverat, 1, rue Georges-Berger, à Paris ; secrétaire-trésorier, M. Mellier, 64, rue de la Chaussée-d'Antin. Ont adhéré au syndicat : la Rizerie du Nord (à Dunkerque) ; la Société anonyme des Rizeries françaises (au

Havre) ; les Rizeries Méridionales (à Bordeaux) ; la Rizerie de la Méditerranée (à Marseille) ; les maisons Ruffier-Verduraz (à Marseille) ; Lévesque et Naux-Hardiau fils (à Nantes) ; Baronnet-Fruges et fils et Despax frères (à Bordeaux).

La cotisation annuelle a été fixée à 1.000 fr.

---

(*Conseil général de la Seine-Inférieure*, 1923)

La Compagnie des Rizeries Françaises a retrouvé à peu près entièrement son activité d'avant guerre pour les affaires de riz. Parallèlement au traitement du riz, elle a entrepris celui du manioc ; son installation lui permet de travailler journallement de 350 à 400 quintaux de ce produit.

---

Transfert d'actions  
(*L'Argus*, 11 mars 1923)

Dans une affaire Godin contre les Rizeries françaises, la cour d'appel de Rouen, le 3 janvier dernier, a adopté les principes suivants :

S'il est loisible à une assemblée générale de sauvegarder les intérêts sociaux par des mesures de garantie, au cas de vente d'actions, ces mesures ne sauraient avoir pour effet de livrer le sort des titres vendus à l'arbitraire du conseil d'administration et de paralyser entièrement le droit de libre disposition de l'actionnaire.

Excède donc son droit une assemblée générale qui modifie les statuts en ce sens que le conseil d'administration pourra refuser un transfert d'actions sans avoir à en donner la raison.

Ou qui attribue au conseil d'administration un droit de préemption à exercer au profit de qui lui conviendra, au prix qu'il lui plaira de payer, dans la limite d'un maximum déterminé. .

Et l'actionnaire lésé par l'application qui lui a été faite par le conseil de ces clauses est fondé à réclamer l'allocation des dommages-intérêts à la société.

Et la Société des Rizeries est condamnée à des dommages-intérêts éventuels envers l'actionnaire qu'elle s'était proposé « d'estamper ».

---

MARIAGE  
Marthe Bourgoin  
Jean Monseau

(*L'Information de Madagascar et dépendances*, 6 février 1924)

Un brillant mariage a été bénî hier, mardi, à 11 h. à Andohalo : Mlle Marthe Bourgoin épousait M. Jean Monseau, fondé de pouvoirs de la Société anonyme des Rizeries françaises.

Les témoins étaient, pour le marié, M. le gouverneur général p.i. A. Brunet et M. Mancheron, directeur des Rizeries ; pour la mariée, M. le Dr Béréni, secrétaire général p.i., et M. Bouviez, directeur de la Compagnie coloniale.

Le mariage civil fut célébré par M. Cochard, administrateur-maire, qui, en quelques mots heureux, présenta ses souhaits de bonheur au jeune ménage.

À la cathédrale, cérémonie des grands jours : tapis, tentures, fleurs, grandes orgues. Mme Chailley et M. Malvil (?), nos brillants artistes bien connus et toujours très appréciés, se firent entendre pendant la messe.

À midi et demi, au Grand Hôtel, déjeuner de 100 couverts qui se prolongea par un bal jusqu'à cinq heures du soir. Beaucoup de jolies toilettes, mais, entre toutes, celles de la délicieuse mariée et Mme Bourgoin, mère.

Prenant la parole au dessert, M. le gouverneur général Brunet présenta les vœux de toute l'assistance aux jeunes époux et souligna, à juste titre, que l'affluence du matin à la cathédrale comme l'empressement qu'avaient mis les invités à assister à ce mariage, montraient en quelle estime et en quelle sympathie étaient tenus M. et Mme Bourgoin, depuis vingt ans à Madagascar.

L'*Information* présente au jeune ménage ses plus sincères vœux de bonheur.

---

A ROUEN  
CRÉATION D'UNE BOURSE DE COMMERCE  
(*Le Figaro*, 14 avril 1924)

.....  
Le fait qu'il convient de souligner plus particulièrement au moment où la Bourse va s'ouvrir, c'est la participation active de l'élément havrais dans les travaux de ce groupement.

L'antagonisme légendaire qui paraissait dresser Le Havre contre Rouen semble avoir vécu.

.....  
Membres du comité : MM. ... Maurin, administrateur-directeur de la Société anonyme des Rizeries françaises, Le Havre

---

ALIMENTATION  
Société des Rizeries Françaises  
(*La Journée industrielle*, 16 janv. 1925, p. 2)

Le Havre, 14 janvier. — Une récente assemblée extraordinaire a régularisé l'augmentation du capital, qui se trouve ainsi porté de 3 à 4 millions, par l'émission, à 510 fr., de 2.000 actions nouvelles de 500 fr. D'autre part, le conseil a décidé de créer une succursale de la société à Dakar (Sénégal), 120, rue Raffenel.

---

MARIAGE  
Félix du Chaxel  
Charles Coste  
(*Le Phare de Majunga*, 11 avril 1925).

M. Félix du Chaxel, administrateur en chef des colonies — que nous eûmes la bonne fortune d'avoir ici comme chef de province — et Madame nous font aimablement part du mariage, qui a été célébré le 24 mars dernier, en la cathédrale d'Andohalo à Tananarive, de la toute gracieuse mademoiselle Jeanne du Chaxel, leur fille, avec

M. Charles Coste, inspecteur des agences de la Société anonyme des Rizeries françaises, aussi très sympathiquement connu des Majungais.

À l'occasion de cet heureux événement familial, nous prions les familles du Chaxel et Coste d'agréer nos bien vives félicitations, et, au jeune et charmant jeune couple, nous souhaitons une vie toute d'idéal, de douceur et d'harmonie.

---

Société des Rizeries françaises  
(*La Journée industrielle*, 12 septembre 1926)

Le Havre, 10 septembre. — Cette société, dont le siège est au Havre, quai du Garage, a décidé de créer une succursale à Pointe-Noire (Afrique Equatoriale Française).

---

LE MARCHÉ DE PARIS  
Rizeries françaises  
(*L'Europe nouvelle*, 19 mars 1927)

Cette société, nouvelle sur le marché, a cependant été créée en 1893, avec comme but l'achat et la vente de tous produits, mais principalement des riz et maniocs, et leur transformation en farines, semoule, amidon.

Le capital initial était de 2 millions. Il fut porté progressivement jusqu'à 6 millions en 1925, et vient d'être élevé récemment à 10 millions, en actions de 500 francs. Il n'y a ni parts de fondateurs ni obligations. La société, depuis sa création, a toujours distribué des dividendes, et l'élévation progressive du capital ne faisant que suivre le développement des affaires, sa situation n'a fait que s'améliorer. C'est ainsi que les ventes sont passées de 18.000 tonnes en 1920 à 54.000 tonnes en 1926. En 1924, les Rizeries françaises ont installé de nouveaux comptoirs en Afrique occidentale française et aux Antilles. Les stocks à Madagascar étant exceptionnellement très réduits, et largement couverts par les assurances, la société n'a à redouter aucun ennui à ce propos. On peut espérer, vu les possibilités de développement de l'affaire, une progression régulière des dividendes à venir.

---

## 1927 : FUSION AVEC LES RIZERIES DE LA MÉDITERRANÉE DANS LA COMPAGNIE FRANCO-COLONIALE DES RIZ

### APPORTS DES RIZERIES FRANÇAISES AUX RIZERIES DE LA MÉDITERRANÉE

Suivant acte sous seings privés en date des dix à douze août mil neuf cent vingt-sept, dont l'un des originaux a été déposé aux minutes de M<sup>e</sup> Deydier, notaire à Marseille, par acte du quatorze septembre mil neuf cent vingt-sept, la Société anonyme des Rizeries françaises, au capital de dix millions de francs, ayant son siège au Havre, quai du Garage, a fait apport à titre de fusion à la société anonyme dénommée Rizeries de la Méditerranée (Établissements Pellas frères), ayant son siège à Marseille, cours Pierre-Puget, numéro 10, des biens suivants :

#### A. — Biens mobiliers

1° Les différents objets mobiliers, les agencements, les approvisionnements et le matériel de nature mobilière placé dans les usines du Havre, ci-après désignées ou se trouvant dans les bureaux de la société apporteuse ;

2° Le mobilier de bureau, le matériel roulant placés dans les immeubles ci-après désignés, situés à Madagascar ;

3° Les marques de commerce déposées au nom de la société apporteuse au greffe du tribunal de commerce, au Havre, savoir :

Riz usiné « E. D. », le vingt-cinq juillet mil neuf cent vingt-et-un, sous le numéro 4 1331.

« Soleil Levant », le sept juillet mil neuf cent vingt-et-un, sous le numéro 4.128.

« Rif », le deux octobre mil neuf cent vingt-deux, sous le numéro 4.244.

« Rif chameau », pour farine de froment, le cinq février mil neuf cent vingt-six, sous le numéro 4 621.

« Rif chameau », le vingt-cinq mai mil neuf cent vingt-cinq, sous le numéro 4.551

4° Les valeurs en portefeuille suivantes :

a) Seize obligations, de cinq cents francs chacune, 5 12 %., entièrement libérées, de la Chambre de Commerce du Havre ;

b) Treize cent soixante-dix actions de deux cent cinquante francs chacune, entièrement libérées, des « Établissements Normands d'Approvisionnements pour l'Agriculture », dont le siège est à Rouen ;

c) Cent soixante-dix parts bénéficiaires de fondateurs de la même société.

5° Le droit, pour la durée qui en reste à courir, aux baux des immeubles ci-après désignés ;

a) Un vaste bâtiment dépendant d'une propriété située au Havre, boulevard d'Harfleur, numéro 190 ;

b) Un grand garage, situé au Havre, rue Auguste-Comte, numéro 40 ;

c) Une maison d'habitation, située au Havre, boulevard de Strasbourg, numéro 155 ;

6° Une somme de 4.979 800 francs à fournir, soit en numéraire, soit en effets à recevoir, soit en marchandises, soit en valeurs autres que celles ci-dessus spécifiées.

#### B. — Biens immobiliers

(Immeubles situés au Havre)

1° Un vaste établissement industriel situé au Havre, quai du Garage, comprenant : un bâtiment construit en briques et couvert en tuiles, divisé en deux parties: Déversoir et usine, élevés : pour le déversoir, d'un rez-de-chaussée et de trois étages, et divers autres bâtiments à usage de salle des machines, salle de chauffe, d'atelier, forge et menuiserie, pavillon, bureaux et autres dépendances, comprenant: une petite propriété, située au Havre, quai du Garage ;

2° Un vaste immeuble, situé au Havre, boulevard d'Harfleur, numéro 111 et rue Armand-Barbès, à l'encoignure de ces deux voies, comprenant divers bâtiments à usage de minoterie et autres, appareils et matériel de minoterie, grande cour et jardin.

(Immeubles situés à Escures)

1 Une grande propriété, située sur les communes de Montivilliers et de Saint-Martin du Manoir, comprenant: domaine dit : « Domaine d'Escures », situé sur la commune de Montivilliers, avec grand jardin potager et d'agrément, parc et autres dépendances;

2 Deux pièces bois taillis, la première sur la commune de Montivilliers, d'une contenance de quatre hectares soixante-neuf ares dix centiares, et la seconde, sur la commune de Saint-Martin du Manoir, d'une contenance de neuf hectares trente-cinq ares quatre vingt-dix centiares ;

3° Et une ferme comprenant : bâtiments l'habitation et d'exploitation, terres,herbages et cour, d'une contenance d'environ soixante-treize hectares vingt-sept ares trente-trois centiares ;

4° Une ferme située commune de Montivilliers, lieu-dit « Domaine d'Escures », comprenant divers bâtiments et terres, le tout d'une superficie de treize hectares trois ares quatre-vingt-dix centiares.

#### Immeubles situés à Madagascar

1° Un terrain situé à Manakara, sur lequel est édifiée une construction à usage d'usine ;

2° Un terrain situé à Ambatolampy, sur lequel est édifiée une construction à usage d'usine et d'atelier ;

3° Un terrain situé à Mahitsy, sur lequel est édifié une construction à usage d'usine et d'atelier;

4° Un terrain avec usine à Morondava ;

5° Une construction à Antsirabe, à usage de magasin ;

6° Un terrain à Antsirabe, sur lequel se trouve une maison ;

7° Un terrain sis à Diégo-Suarez, propriété « Notre Gagnoue », sur lequel est édifiée une maison ;

8° Un terrain à Tamatave, d'une superficie de mille quatre-vingt-sept mètres carrés ;

9° Un terrain situé à Andreba ;

10° Un autre terrain à Andreba ;

11° Une propriété à Talata ;

12° Un terrain à Ambositra ;

13° Un immeuble à Ambositra.

L'acte précité stipule que les effets de l'apport-fusion rétroagissent au premier juillet mil neuf cent vingt-sept pour la jouissance des biens apportés.

En rémunération des dits apports, il a été attribué à la société apporteuse mille actions de cent francs chacune, entièrement libérées, de la Société « Rizeries de la Méditerranée », lesquelles actions à créer, à titre d'augmentation de capital de cette dernière société, participeront aux bénéfices à compter de l'exercice ayant commencé le premier avril mil neuf cent vingt-sept.

Les apports qui précèdent ont été fait sous la double condition suspensive de leur approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la « Société anonyme des Rizeries françaises », puis de leur acceptation et de leur approbation définitives par les assemblées générales des actionnaires des « Rizeries de la Méditerranée ».

---

(*La Voix du Sud, de Fianarantsoa, 13 octobre 1928*)

(*Gazette du Nord de Madagascar, 13 octobre 1928*)

---

#### Rizeries de la Méditerranée (*Le Journal des finances, 5 septembre 1927*)

Les Rizeries de la Méditerranée sont fermes à 238. Le 1<sup>er</sup> septembre a été détaché le coupon de 11 francs net. L'assemblée ordinaire tenue le 17 août a fait ressortir la marche satisfaisante de l'affaire, qui a laissé cette année un bénéfice net de 2.028.488 francs. L'assemblée extraordinaire, qui s'est tenue ensuite, a prorogé la durée de la société jusqu'en 2035; puis autorisé le conseil à porter le capital à 60 millions. Dans cette augmentation, 100.000 actions sont cédées aux Rizeries françaises, du Havre, en rémunération de leurs apports. Le reste, soit 11 millions, sera souscrit en numéraire par les anciens actionnaires des deux sociétés, à raison d'une nouvelle pour deux anciennes

Rizeries de la Méditerranée et de cinq nouvelles pour deux anciennes Rizeries françaises.  
Prix d'émission 160 francs.

---

Rizeries de la Méditerranée  
(*Le Journal des finances*, 14 octobre 1927)

Tenue à Marseille, le 11 octobre, l'assemblée ordinaire a approuvé les conclusions du rapport du commissaire relatives aux apports effectués par les Rizeries françaises à qui seront attribuées, en échange de ses apports, 100.000 actions nouvelles de 100 francs. De ce fait, le capital social sera élevé de 9 à 19 millions de francs.

Une nouvelle augmentation de capital, de 19 à 30 millions de francs, sera réalisée incessamment.

L'assemblée a, en outre, modifié la raison sociale qui sera désormais Compagnie franco-coloniale des riz.

---

La construction du chemin de fer de Manakara à la côté est  
(*Bulletin économique de Madagascar*, 1928)

A. — Travaux exécutés en régie à Manakara

Il a été procédé à la mise en place, sur le Plan Cogné, des points remarquables suivants qui peuvent servir aux navigateurs : toit pointu d'une maison de l'Entreprise à Manakara-Sud, feu de 5 milles de portée placé au milieu de l'usine des Rizeries Françaises, le Hangar de la Douane qui vient d'être agrandi, les trois hangars ateliers de l'Entreprise en face de Manakara-Nord et au-delà du pangalane, le rocher noir sur le récif côtier.

D. — Travaux exécutés par l'entreprise du chemin de fer

Les débarquements ordinaires, notamment les débarquements de bois. sont assurés actuellement par onze petits chalands à bras de 7 tonnes environ qui portent chacun 22 rameurs et qui appartiennent à la Société des Rizeries françaises.

On estime que, par beau temps, le batelage des Rizeries françaises arrive à débarquer jusqu'à 200 tonnes par jour, chaque chaland faisant trois voyages.

Ou est même arrivé à débarquer en deux jours 115 tonnes qui ont été prises sur quatre bâtiments qui se trouvaient simultanément sur rade.

---

Publicité

# SOCIÉTÉ ANONYME des RIZERIES FRANÇAISES

Atelier de Réparation AUTOMOBILES

**ANTANIMENA** (Route de Majunga)

Réparations mécaniques et électriques—Rebobinage mécanique d'induits et bobines

Réparation et recharge d'accumulateurs

**« VOITURE »**

## **MORRIS-LÉON-BOLLÉE**



TÉLÉPHONE N° 241

(Madagascar industriel, commercial, agricole, 18 avril 1928)

SOCIÉTÉ ANONYME des RIZERIES FRANÇAISES

Atelier de réparation automobiles

**ANTANIMENA** (Route de Majunga)

Réparations mécaniques et électriques — Rebobinage mécanique d'induits et bobines

Réparation et recharge d'accumulateurs

« Voitures MORRIS-LÉON-BOLLÉE »

TÉLÉPHONE N° 241

Publicité

# SOCIÉTÉ ANONYME des RIZERIES FRANÇAISES

Atelier de Réparation AUTOMOBILES

**ANTANIMENA** (Route de Majunga)

Réparations mécaniques et électriques—Rebobinage mécanique d'induits et bobines

Réparation et recharge d'accumulateurs

**« Voitures PEUGEOT »**

TÉLÉPHONE N° 0,06

(Madagascar industriel, commercial, agricole, 1<sup>er</sup> septembre 1928)

« Voitures PEUGEOT »

TÉLÉPHONE N° 0,06

RIZERIES FRANÇAISES (Société des)  
(*Le Journal des finances*, 9 novembre 1928)

Depuis le 12 octobre 1928, en échange d'une action Société des rizeries françaises, il est remis cinq actions de la Compagnie franco-coloniale des riz\*.

---

Suite :  
[Compagnie franco-coloniale des riz.](#)